

Numero: 20250529015329 Établi le : 29/05/2025

Validité maximale: 29/05/2035



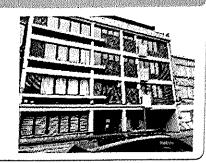
### Totalian varigité

Rue: Rue de la Station (JT) n°: 62

CP: 6040 Localité : Jumet

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction : Inconnue



#### Performence énembre

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de .......44 608 kWh/an

Surface de plancher chauffé : ......218 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 205 kWh/m².an

0<E<sub>x</sub><45 /

Exigences PEB 85 < E≠c≤ 170 Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

170 < E+<≤ 255 255<E⊷≤340

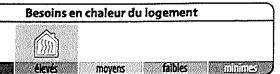
340<E<sub>pec</sub>≤425

425 < Exc≤510

E<sub>re</sub> > 510

E

# Indicatencessediane



#### Performance des installations de chauffage

médiocre instifisante satisfalsante bonne

#### Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Insufficante satisfaisante Système de ventilation

partiei incomplet complet Utilisation d'énergies renouvelables

### Certificateura gréé n° CERTIF-12-01678

Nom / Prénom: TOUSSAINT Antoine

Adresse: Nalamont

n°:66D

Localité: Coutisse CP:5300

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.5.

Digitally signed by Antoine Toussaint (Signature) Date: 2025.05.29 23:34:45 CEST Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

205

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses Indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

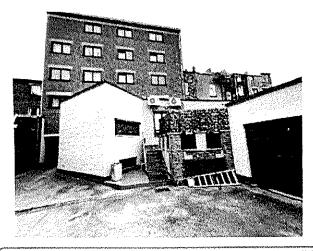


Numéro : 20250529015329 Établi le : 29/05/2025

Validité maximale: 29/05/2035



# Volumerokoregis



Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bātiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une parol dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

Tout le bien est dans le volume protégé mis à part la cave et le couloir menant vers les appartements du dessus

Le volume protégé de ce logement est de 581 m<sup>3</sup>

#### Suraced a planche reliauffee

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 218 m²



# Certificat de Performance Énergétique (PEB)

# Bâtiment résidentiel existant

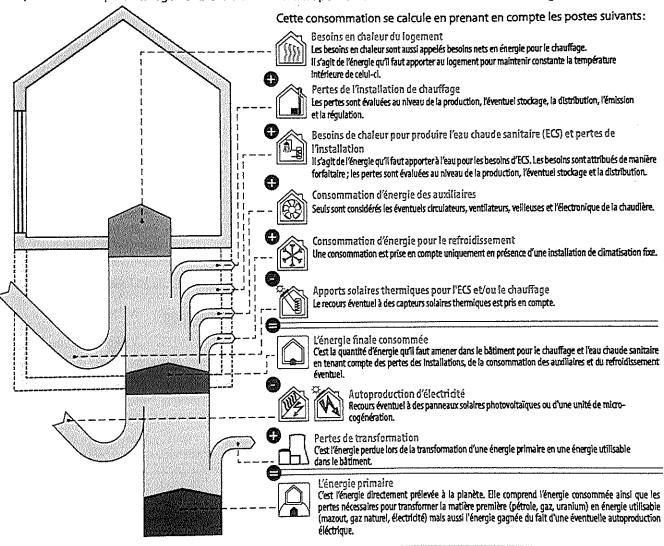
Numéro: 20250529015329 Établi le: 29/05/2025

Validité maximale: 29/05/2035



### Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE Panneaux photovoltaïques -1 000 kWh Consommation finale en chauffage 10 000 kWh Pertes de transformation évitées - 1 500 kWh Pertes de transformation 15 000 kWh Économie en énergie primaire -2 500 kWh Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

# Certificat de Performance Énergétique (PEB)

# Bâtiment résidentiel existant

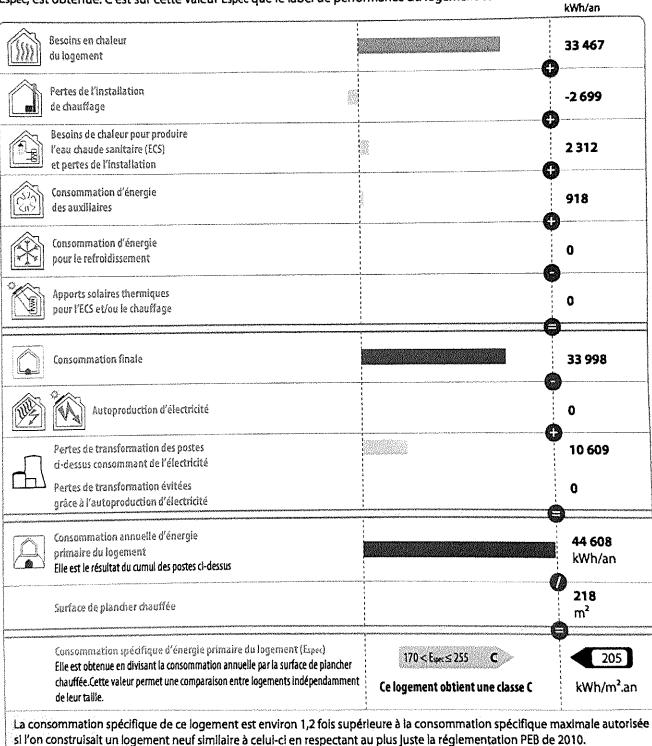
Numéro : 20250529015329 Établi le : 29/05/2025

Validité maximale: 29/05/2035



### Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.





Numéro: 20250529015329 Établi le: 29/05/2025

Validité maximale: 29/05/2035



# भिरम्परकारका जानी

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
  documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
  c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
  moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
  Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
  certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
  installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises Références et descriptifs en compte par le certificateur	
Isolation thermique	Dossier de photos localisables	photo prises le jour de la visite
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



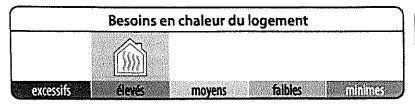
20250529015329 Numéro:

29/05/2025 Établi le : Validité maximale: 29/05/2035



# Descriptions et recommandations -1-

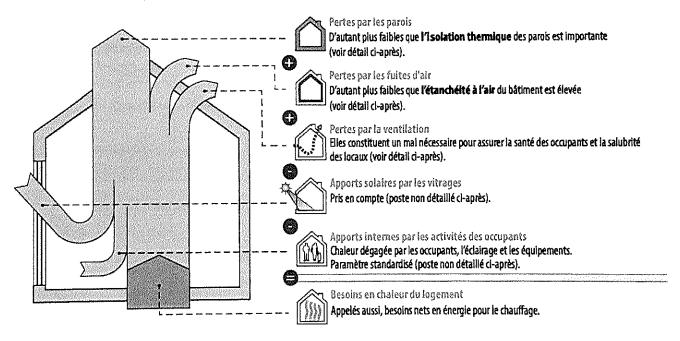
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.





Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant Pertes par les parois ie protocole de collecte des données défini par l'Administration.		
Туре	Dénomination	Surface	Justification
	is présentant un très bon niveau c mance thermique des parois est cor		la réglementation PEB 2014.
and the second survivaries of the second	SECOND CONTRACT OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	AUCUNE	
Michael Andrews of Angles States and Comment	Charles Nava mangangangangang 1, Program da Mara Calabamang Mangang Sapandan dan ang penglapan dan bentambangan Sapandan		suite →



20250529015329 Numéro: Établi le : 29/05/2025

Validité maximale: 29/05/2035



# Descriptions et recommandations -2-

	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.					
Туре	Dénomination		Surface	Justification		
_	Parois avec un bon niveau d'isolation La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010.					
	F1	Fenetre double vitrage pvc HR>2000	21,2 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement - $(U_g = 1,4)$ W/m <sup>2</sup> .K) Châssis PVC		
	F2	Porte double vitrage pvc HR>2000 75%	3,8 m²	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC		
③ Paroi	s avec	isolation insuffisante ou d'épaisse	ur inconnu	e		
Recomma	andati	ons : isolation à renforcer (si nécessai	re après avo	ir vérifié le niveau d'isolation existant).		
	<b>T1</b>	Toiture plate	52,0 m²	Laine minérale (MW), 10 cm		
4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.						
$\sim$	M1	Mur vers exterieur facade	68,9 m²			
	МЗ	Mur vers cave	15,0 m²			
	P1	plancher sur cave	144,0 m²			
	F3	Porte vers cave	1,5 m²	Panneau non isolé non métallique Châssis bois		
(5) Parois dont la présence d'isolation est inconnue						
Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).						
	M2	Mur vers exterieur annexe	57,0 m²	pas de preuve acceptable		
	P2	plancher sur sol	52,0 m²	pas de preuve acceptable		



Successive percenters: ...) (calcestive) (due) (exemie (de) titles d'alièe stue.

20250529015329 Numero: 29/05/2025

Établile: Validité maximale: 29/05/2035



# Descriptions et recommandations -3-

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air ch rèduite.	du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas aud qui s'enfuit hors du bâtiment est
Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air  M Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m²  Oul	
(Neconimensacion: 11 Verandi del Sina (del tenes source) en contra	

TRANSPORTER AND HOUSE TO BE THE STREET OF THE THE CONTRACT OF THE PROPERTY OF

l'air extérieur, ce qui inévitablem dimensionné et installé permet o	ent indult des pertes de chaleur	Intérieur viclé (odeurs, humidité, etc) par d . Un système de ventilation correctement lier dans le cas d'un système D avec récupérat	
de chaleur. Votre logement n'est équipé que En complément de ce système, u pourquoi, dans le cadre de la cer	ne actation suffisante est neces	rtiel ou très partiel (voir plus loin). saire, par simple ouverture des fenêtres. C'est tion sont comptabilisées.	
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation : à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exect	ntion
BÍNOn □ Cul	Non Dul	Non ☐ Oul	
Diminus	on globale des pertes de ventila	ition 0%	



Numéro :

20250529015329

Établi le : 29/05/2025 Validité maximale : 29/05/2035



# Descriptions et recommandations -4-

Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente



Rendement global en énergie primaire

Installations de chauffage			
_	ge central : chaudière du volume protégé		
Production	Chaudière, gaz naturel, à condensation		
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur		
Emission/ régulation			
Recommanda	Recommandations 1: aucune		
_	e <b>central : pac</b> du volume protégé		
Production	Pompe à chaleur, electricité, air/air		
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur		
Emission/ régulation			
Recommandations 2: aucune			



20250529015329 Numéro: 29/05/2025 Établi le :

Validité maximale: 29/05/2035



# Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

insuffisante satisfalsante bonne

71%

Rendement global en énergie primaire

inst	allation d'eau chaude sanitaire
Production	Production instantanée par chaudière, gaz naturel, couplée au chauffage des locaux, régulée en Tovariable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en température), fabriquée après 2016
Distribution	Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 1 et 5 m de conduite
Recommanda	ations: aucune



# Certificat de Performance Énergétique (PEB)

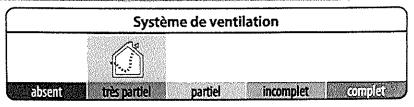
# Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20250529015329

Établi le : 29/05/2025 Validité maximale : 29/05/2035



# Descriptions et recommandations -5-





#### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
séjour	aucun	salle de bain	OEM
chambre	aucun	cuisine	aucun
chambre	aucun	toilette	OEM
		toilette	OEM

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



Numéro : 20250529015329 Établi le : 29/05/2025

Validité maximale: 29/05/2035



# Descriptions et recommandations -7-

Utilisation	d'énergies	renouvelables
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération

Installation solaire thermique

NÉANT



Installation solaire photovaltaïque

NÉANT



Biomasse

NÉANT



Pompe à chaleur

La pompe à chaleur destinée au chauffage des locaux n'a pas été prise en compte pour l'utilisation d'énergie renouvelable pour la raisons suivante : les performances de la pompe à chaleur ne sont pas suffisantes



Unité de cogénération

NÉANT



Numéro: 20250529015329 Établi le: 29/05/2025

Validité maximale: 29/05/2035



### lingsersurkanitonienene

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO<sub>2</sub>.

Émission annuelle de CO <sub>2</sub> du logement	9 443 kg CO <sub>2</sub> /an
Surface de plancher chauffée	218 m²
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub>	43 kg CO <sub>2</sub> /m².an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

#### रिकार बीचा ने एडरिका

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



#### Consels a prince

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie

- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

### Bonnew कात्राचीचेत्रासी(क

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 0 € TVA comprise